

### Fiche 3 : Résultats de l'affectation du tour principal Affelnet Lycée et inscriptions

|  |  |
|--|--|
| <p><b>Modalités</b></p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commission préparatoire à l'affectation le 24 juin</b> : validation des résultats de l'affectation</li> <li>• <b>Consultation des résultats</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur l'application AFFELNET Lycée pour les établissements et les CIO à partir du jeudi 30 juin 12h</li> <li>- sur le service en ligne "affectation" pour les élèves de 3<sup>ème</sup> le vendredi 01 juillet même si les vœux n'ont pas été effectués sur ce service</li> <li>- information uniquement par l'établissement d'origine pour les autres niveaux</li> <li>- par le service de consultation des résultats en établissement d'Affelmap pour les établissements d'origine hors académie qui utilisent le service de saisie simplifiée à partir du jeudi 30 juin 12h</li> </ul> </li> <li>• <b>Diffusion des résultats</b><br/> <u>Les établissements d'origine</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- annoncent les résultats aux familles (par téléphone, par affichage, par mél...) dès le vendredi 01 juillet - 16h30</li> <li>- les invitent à procéder rapidement à la télé inscription</li> <li>- informer les élèves non affectés des procédures de post affectation</li> <li>- accueillent et accompagnent les élèves et les familles dans la formulation éventuelle de nouveaux vœux en lien avec les Psychologues de l'Éducation Nationale, dans le cadre des tours suivants d'affectation (juillet, août)</li> </ul> <u>Les établissements d'accueil</u><br/> Transmettent aux familles si nécessaire la notification d'affectation </li> <li>• <b>Inscription</b><br/> <u>La DSI</u> transfère les dossiers des élèves affectés dans SIECLE<br/> <u>Les établissements d'accueil</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Procèdent à l'inscription sur liste principale</li> <li>- Inscrivent les élèves en liste supplémentaire au fur et à mesure des places disponibles en respectant l'ordre de classement jusqu'au mercredi 17 août 10h</li> </ul> </li> </ul> <p><b>N.B : la notification d'affectation reste valable pour une inscription jusqu'au jour de la rentrée scolaire des élèves sauf :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accord écrit des responsables légaux renonçant à cette affectation</li> <li>- en cas d'inscription dans un autre établissement</li> <li>- en cas d'affectation postérieure du SAIO</li> </ul> <p>Il est important de respecter rigoureusement les étapes du calendrier des opérations d'orientation et d'affectation.</p> <p>À noter : l'affectation des élèves de Terminale CAP(A) en classe de 1<sup>ère</sup> Technologique ou 1<sup>ère</sup> Générale reste soumise à l'obtention du diplôme. Pour une affectation en 1<sup>ère</sup> Pro, ces mêmes élèves doivent avoir obtenu le diplôme à la session 2022.<br/> Voir annexes 3, 4, 5, et 6 : calendriers des opérations d'orientation et d'affectation pour les élèves de 3<sup>ème</sup>, 2<sup>nde</sup> GT, 2<sup>nde</sup> Pro, Terminale CAP(A).</p> |
| <p><b>Service en ligne « inscription au lycée » suite à l'affectation au lycée</b></p> | <p>Les responsables légaux ont la possibilité de connaître l'affectation de leur enfant et de l'inscrire en ligne dans le lycée en se connectant via leur compte EDUCONNECT au service en ligne "inscription au lycée", à partir du vendredi 01 juillet 16h30.<br/> Pour toute information complémentaire, les chefs d'établissements peuvent faire une demande via FILAOS produit "SIECLE-Vie Etab".</p>  |
| <p><b>SIPA : Suivi des inscriptions post affectation</b></p>                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• SIPA est un module disponible sur le portail de l'académie au même titre que Affelnet Lycée. Il permet aux établissements d'origine de connaître l'inscription effective des élèves et aux établissements d'accueil de visualiser régulièrement la situation des places vacantes.</li> <li>• SIPA est mis à jour chaque nuit à partir des inscriptions effectuées dans la base élèves par les établissements.</li> <li>• Le SAIO pourra se baser sur les places vacantes apparaissant dans SIPA pour gérer les campagnes d'affectation ultérieures : tour suivant n°2, consolidation d'octobre... et les affectations en cours d'année scolaire.</li> <li>• <b>Il importe donc que les inscriptions confirmées soient immédiatement enregistrées dans la base élèves.</b></li> </ul>  |